

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
MARCHE
ACCOMPAGNEMENT
METHODOLOGIQUE
POUR
L'ELABORATION
D'UNE DEMARCHE
PARTICIPATIVE -
PROJET PACTE

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre, à dix-sept heures trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Nadine PERINET – M.
Jean-Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M.
Stéphane VALLI – M. Christophe ARMINJON – M.
Sébastien JAVOGUES – M. Marin GAILLARD – M. Pierre-
Jean CRASTES – M. Benjamin VIBERT – Mme Carole
VINCENT

• Délégués excusés :

Mme Aurélie CHARILLON – Mme Chrystelle BEURRIER
– M. Philippe MONET

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE
ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE POUR L'ELABORATION D'UNE
DEMARCHE PARTICIPATIVE - PROJET PACTE

Une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte a été engagée le 28 septembre 2020 par l'envoi d'un avis de publicité au Dauphiné Libéré et sur le profil d'acheteur du Pôle métropolitain.

Il s'agit d'un marché public mixte :

- Une partie des prestations (Mission 1) est réalisée sous la forme d'un marché passé à prix forfaitaire ;
- L'autre partie des prestations (Mission 2) est réalisée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le marché est conclu pour une durée initiale de 26 mois.

Le montant maximum pour la partie à bons de commande est de 100 000,00 € H.T.

La date limite de réception des offres était le vendredi 27 octobre 2020 à 02h00.

Quatre plis ont été réceptionnés par la direction de l'achat public mutualisée dans le délai imparti.

L'analyse des offres a été réalisée par le Pôle Métropolitain du Genevois Français, conformément aux dispositions du règlement de consultation.

Une première analyse a été faite et des négociations ont été engagées avec les deux candidats les mieux classés.

La date limite de remise des offres finales était le 16 novembre à 15H00.

Vu l'analyse des offres réalisée conformément aux dispositions prévues par le règlement de la consultation,

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de classement et de notation telles que figurant au rapport d'analyse des offres
- **ATTRIBUE** le marché au groupement RES PUBLICA / URBAPLAN pour un montant forfaitaire de 64 600,00 € HT pour la mission 1 et selon les prix unitaires du BPU pour la mission 2 à bons de commande dans la limite de 100 000,00 € HT pour la durée du marché
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché relatif à l'accompagnement méthodologique pour l'élaboration d'une démarche participative - Projet PACTE
- **IMPUTE** les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2020 article 611.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY

